



Stationnement carte handicap sur taxi

Par Clement04

Bonjour

J'ai reçu chez moi un PV pour stationnement très gênant car j'étais stationné sur un emplacement taxi devant l'hôpital. Sur mon pare-brise il y a une carte de stationnement handicapé; en face de l'hôpital il y a 6 places de stationnement handicapé d'un côté et 6 places taxi de l'autre. Toutes les places stationnement handicapé étaient prises (certaines par des taxis) j'étais donc obligé de me garer sur une des places taxi de libre.

J'aimerais savoir si je ferai bien de contester l'amende ? J'ai déjà eu gain de cause sur des stationnement sur emplacements payants car la loi stipule qu'un véhicule avec la carte handicap pouvait stationner gratuitement sur toutes les places disponibles au public, mais est-ce que ça s'applique également pour les places taxis ?

J'ai peur de devoir ensuite payer une amende majorée, pour l'instant je n'ai qu'à payer une amende minorée de 135 euros.

Merci d'avance

Par isernon

bonjour,

votre carte de stationnement handicapé ne vous autorise pas à stationner sur les emplacement réservés aux taxis.

salutations